COMMISSION FOOT EDUCATIF

Procès-Verbal N° 9

Réunion du mardi 20 octobre 2026

Président	M. José VIVERO
Secrétaire	M. Roméo PRIZZI
Membres	Mme REGNIER Ludivine (CTD-PPF) - MM. ARSAC Stéphane (CTD -DAP) - BENITEZ Luca (Agent de développement) – Frederic BAUMANN

ORDRE DU JOUR

- Informations Générales et forfaits généraux
- Désidératas des clubs
- Information U10/U11 ordre des rencontres plateaux
- Infos et correspondance du foot au féminin (plateaux U9F/11F foot a 5)
- Modification du règlement de sur-classement U10/U11/U12/U13 (mixité)
- Modification des horaires de convocations

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis. Sur. le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

INFORMATION FOOTBALL EDUCATIF

Ci-après les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « **DOCUMENTS FOOT EDUCATIF** » ou en cliquant sur le lien suivant :
https://var.fff.fr/docs-foot-animation/

REGLEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE ET FOOT EDUCATIF : https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2026/08/SAISON-2026-2027-FOOT-EDUCATIF-DEPARTEMENT-TECHNIQUE-1.pdf

RAPPEL - Article 4 bis :

Montant des amendes en cas d'absence d'équipes

MANIFESTATION	DETAIL	AMENDE
JOURNEES DEPARTEMENTALES	Les rentrées du foot, Plateau de Noël, journée nationale des débutants, journée des clubs labellisés (U11) et Festival Foot U13- Pitch	**Montant 50 €**
PLATEAUX U6 à U11 et U6F à U11F		**Montant 30 € par équipe**
AUX RENCONTRES U12, U13 et U13F		**Equivalent au montant du forfait**

Rappel : Pour les catégories U6 à U11 (G et F), la transmission des feuilles de plateaux se fera via l'application FAL au plus tard le lundi suivant le plateau à 18h.

CATEGORIE U6G / U9G

DEPARTEMENT TECHNIQUE - COMMISSION FOOT EDUCATIF
REFERENTS DE SECTEURS

RESPONSABLES	SECTEURS				
	1- LE GOLFE	2-DRAGUIGNAN	3-CENTRE VAR	4-HYERES CUERS	5-TOULON LA SEYNE
NOM	VIVERO	ZEGRE	FOKY	PRIZZI	GERBY
PRENOM	José	Nadia	Tito	Roméo	Hubert

RESPONSABLE ANALYSE FEUILLE DE MATCH / PLATEAU LICENCE : M. BIMON ALAIN

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH MANQUANTES U13 - U12

La FMI devra être envoyées par le club recevant au plus tard dans les 24h ouvrables qui suivent la rencontre.

La Commission Foot Educatif vous informe les modalités suivantes :

1ère parution : Absence de Feuille de match et non reçu dans les délais
2ème parution : Absence de feuille de match
3ème parution : Traitement du dossier par la Commission Foot Educatif

Si après une 3ème parution sur le PV du Foot Educatif, l'original de la feuille de match n'est toujours pas parvenu, le dossier sera traité et donnera match perdu par pénalité au club recevant sur le score de 3 à 0 au club visiteur avec une amende financière de 20€.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

***RAPPEL** : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE*

3ème parution

1ère PHASE - Journée 4 du 03.10.2026

U13 NIVEAU 2
Poule A :
SPORTING CLUB TOULON 1 / TOULON TREMPLIN 1 (56572140)

U13 NIVEAU 5
Poule D :
SPORTING CLUB TOULON 2 / O.SIX FOURS LE BRUSC 1 (79118691)

U12 NIVEAU 3
Poule B :
EFC SEYNOIS ET. S 1 / SIX FOURS LE BRUSC F 1 (78835855)

2ème parution

1ère PHASE - Journée 5 du 10.10.2026

U12 NIVEAU 3
Poule A :
US CARQUEIRANNE CRAU 1 / SPORTING CLUB TOULON 2 (78834322)

REPORT MATCH

A JOUER LE 31/10/2026

U12 NIVEAU 4, poule F : ET. CLARET MONTETY 2 / U.S. BANDOLAISE 1 (n°79659995) du 12/09/2026

TRAITEMENT DOSSIER U13 et U12

N°10 – SPORTING CLUB TOULON 1 / TOULON TREMPLIN 1, Champ U13 Niveau 2 / Phase 1 du 03/10/2026

Qu'après un troisième rappel de l'original de la feuille de match par la Commission Foot Educatif (PV n°07 du 07/10/2026, PV N°08 du 13/10/2026 et PV N°09 du 20/10/2026).

L'original de la feuille de match n'est pas parvenu à la Commission organisatrice pour lui permettre de valablement délibérer (Art. 55.7 des R.S. du District).

La Commission jugeant en 1ère instance dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE au SPORTING CLUB TOULON 1, avec amende de 20€ pour en porter le bénéfice à TOULON TREMPLIN 1 sur le score de 3 à 0.**

N°11 – SPORTING CLUB TOULON 2 / O.SIX FOURS LE BRUSC 1, Champ U13 Niveau 2 / Phase 1 du 03/10/2026

Qu'après un troisième rappel de l'original de la feuille de match par la Commission Foot Educatif (PV n°07 du 07/10/2026, PV N°08 du 13/10/2026 et PV N°09 du 20/10/2026).

L'original de la feuille de match n'est pas parvenu à la Commission organisatrice pour lui permettre de valablement délibérer (Art. 55.7 des R.S. du District).

La Commission jugeant en 1ère instance dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE au SPORTING CLUB TOULON 2, avec amende de 20€ pour en porter le bénéfice à O.SIX FOURS LE BRUSC 1 sur le score de 3 à 0.**

N°12 – EFC SEYNOIS ET. S 1 / SIX FOURS LE BRUSC F 1, Champ U13 Niveau 2 / Phase 1 du 03/10/2026

Qu'après un troisième rappel de l'original de la feuille de match par la Commission Foot Educatif (PV n°07 du 07/10/2026, PV N°08 du 13/10/2026 et PV N°09 du 20/10/2026).
L'original de la feuille de match n'est pas parvenu à la Commission organisatrice pour lui permettre de valablement délibérer (Art. 55.7 des R.S. du District).
La Commission jugeant en 1ère instance dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE au EFC SEYNOIS ET. S 1, avec amende de 20€ pour en porter le bénéfice à SIX FOURS LE BRUSC F 1 sur le score de 3 à 0.**

MODIFICATION DU REGLEMENT (à partir des niveaux 3)

Règlements des matchs officiels réservés aux catégories U10/U11/U12/U13

Toutefois, dans le cas exceptionnel d'un effectif insuffisant de U13, U12, U11, et/ou U10, il sera possible de créer des équipes avec plus de 3 joueurs surclassés, avec l'accord de la section Foot Educatif et du Comité Directeur du District.
Il faudra en faire la demande par mail à la commission du Foot Educatif avec chaque début de phase.
Ces équipes pourront évoluer uniquement dans le niveau 3 en U11, aux niveaux 3 et 4 en U12, et aux niveaux 3 à 5 en U13.
Nota : en aucun cas, il sera possible de surclasser plus de 3 joueurs U9 par équipe en U10 !!
Après acception, ces équipes exceptionnelles, limitées à 1 par catégorie et par club, seront notifiées sur les PV du Département Technique.

CLUB CONCERNE	NIVEAU	CATEGORIE	CATEGORIE D'ACCUEIL
F.C. GRIMAUD	4	U11	Vers les U12
A.S LES VALLONS	3	U12	Vers les U13
O.ST. MAXIMIN	5	U12	Vers les U13
ES. CAMPSOISE	5	U12	Vers les U13
EFC SEYNOIS	4	U12	Vers les U13
FC VIDAUBAN	5	U12	Vers les U13
LITTORAL SPORT AC.	5	U12	Vers les U13
RC LA BAIE	4	U11	Vers les U12

RAPPEL ORGANISATION PLATEAUX U10/U11

La Commission Foot Educatif vous rappel l'ordre vos rencontres en U10 et U11 suivant le nombre d'équipes :

- ✓ Si votre plateau comprend **deux équipes**, deux matchs de 30 minutes sont prévus. Merci de noter le score à l'issue de chaque rencontre. *Un tirage au sort désignera le club qui devra présenter un arbitre (en possession de sa licence, ou d'une pièce d'identité officielle accompagnée d'un certificat médical).*

- ✓ Si votre plateau comprend **trois équipes**, trois rencontres sont organisées (1/2, 2/3 et 1/3), d'une durée de 30 minutes chacune. *L'arbitrage est assuré par l'éducateur de l'équipe qui ne joue pas.*

- ✓ Si votre plateau comprend **quatre équipes**, quatre rencontres sont organisées (1/2, 3/4, 1/3 et 2/4), d'une durée de 30 minutes chacune. *Un tirage au sort désignera le club qui devra présenter un arbitre (en possession de sa licence, ou d'une pièce d'identité officielle accompagnée d'un certificat médical).*

Pour l'ordre des numéros, merci de respecter l'ordre des équipes indiqué sur F.A.L.

MODIFICATION DES HORAIRES DE CONVOCATIONS

RAPPEL art 3 : Les catégories U6 à U11 peuvent jouer le samedi à partir de 9h00 jusqu'à 17h30, fin du plateau. Le dernier coup d'envoi doit avoir lieu à 16h00.

Les catégories U12 et U13 peuvent jouer le samedi à partir de 9h00 jusqu'à 18h00, fin du match. Le dernier coup d'envoi doit avoir lieu à 16h30.

Les plateaux U6 à U11, selon volonté des clubs « accueil » se joueront le samedi matin ou après-midi.

Les plateau U6F/U8F et U9F/U11F (foot à 5) et U10F/U11F (foot à 8) se joueront le samedi matin. Toutes rencontres nécessitant un déplacement supérieur à 50 kilomètres devront être programmés avec un coup d'envoi fixé au plus tôt à 10h00.

FESTIVAL FOOT U12/U13 "PITCH" 2026-2027

Cahier des charges

er Tour Festival Foot U12/U13 « Pitch » 2026/2027

Samedi 21 novembre 2026

13H30-17h

Vous serez club « Accueil et Support » pour le 1er Tour Festival Foot U12/U13 « Pitch » saison 2026/2027

Organisation de la journée :

- Accueil des équipes à partir de 13h
- 2 terrains de football à 8
- Prévoir le matériel pédagogique : ballons, chasubles
- Accessibilité à 4 vestiaires + vestiaire arbitres
- Prévoir une aide logistique (accueil des équipes et des arbitres).
- Mettre à disposition une table et une sono

En fonction du Tirage et du nombre d'équipes :

- 1 Poule de 5 Equipes – Chaque équipe jouera 4 matchs - Durée des rencontres 1 x 15 minutes
- 1 Poule de 4 Equipes – Chaque équipe jouera 4 matchs - Durée des rencontres 1 x 20 minutes

Nous vous demandons de respecter les temps de jeu prévu dans les règlements.

Goûters :

Votre club doit fournir le gouter.

Restauration/buvette :

A la charge du club – Tous les bénéfices sont pour le club.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme. Ludivine Régnier (CTD PPF) au 06 08 28 92 25 ou M. Stéphane Arsac (CTD DAP) 06 74 29 29 09

RÈGLEMENT – 1ER TOUR FESTIVAL FOOT U12/U13 « PITCH » 2026-2027

DISTRICT du VAR de Football – DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT ANIMATION

U13 – FESTIVAL FOOT - ORGANISATION et REGLEMENT

TEMPS DE JEU (en cas d'absence) : 1 match 2 x 30 mn – 2 matchs 2 x 15 mn – 3 matchs 1 x 20 mn – 4 matchs 1 x 15 mn

1er Tour FESTIVAL FOOT - Samedi 21 Novembre 2026

73 EQUIPES – 9 SITES
8 SITES de 2 Poules de 4 Equipes (8 Equipes par Site) = 64 Equipes :
Durée des rencontres 1 x 20 minutes
Pour chacun de ces 8 sites, les 2 premiers de chacune des poules sont qualifiés pour le 2ème Tour (4 Equipes qualifiées par Site) soit 32 Equipes.
1 SITE de 9 Equipes :

- 1 Poule de 5 Equipes - Durée des rencontres 1 x 15 minutes (les 2 premiers de la poule sont qualifiés pour le 2ème Tour)
- 1 Poule de 4 Equipes – Durée des rencontres 1 x 20 minutes (les 2 premiers de la poule sont qualifiés pour le 2ème Tour)

Pour ce site, 4 Equipes sont qualifiées pour le 2ème Tour.

Restent après le 1er Tour : 32 + 4 = 36 EQUIPES

DEROULEMENT

13 H : *Accueil des Equipes et vérification des licences (Fiche : d'Identité)*
13 H 45 à 17 H 30 : *Matchs de Poule (voir détail ci-joint)*
A la fin de chaque match, en cas d'égalité, les 2 équipes seront départagées par l'épreuve de Tirs au But

A l'issue de ces matchs un classement sera effectué comme suit :
1 – Nombre de points obtenus par les équipes durant les matchs
Gagné : *4 points* – **Nul** : *3 Tirs au But (Vainqueur 3 points – Perdant 2 points)* - **Perdu** : *1 point*
2 – En cas d'égalité entre 2 équipes : par le goal avérage particulier : résultat de la rencontre les ayant opposés (le résultat des tirs au but est pris en compte pour départager les 2 équipes)
3 – En cas d'égalité entre 3 ou 4 équipes celles-ci seront départagées par le goal avérage général (différence de buts)
4 – En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui aura marqué le plus de buts
5 – En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui aura encaissé le moins de buts
6 – En cas d'égalité persistante, un test de jongleries sera organisé pour départager ces équipes (8 meilleurs résultats et si égalité persistante 9, 10, 11, 12)

NOTA : L'organisation s'octroie le droit en cas de forfaits de plusieurs équipes dans une poule, d'intégrer un club de la seconde poule via tirage au sort pour plus d'équité (notamment s'il reste une ou deux équipes dans une poule).
Les litiges, réclamations, suite disciplinaire seront examinés à la fin de chaque rencontre ainsi que les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le responsable du Département Technique présent sur le site.

IMPORTANT

1 - La fiche d'identité de l'équipe devra être dûment remplie et remise, à l'arrivée des équipes, au responsable désigné sur le site par le District du Var.

2 – En cas de retard ou d'empêchement de dernière minute, le dirigeant de l'équipe est tenu d'en informer au plus tôt le Département Technique : MME. Ludivine REGNIER (CTD PPF) – tél. 06 08 28 92 25 ou M. Stéphane ARSAC (CTD DAP) – tél. 06 74 29 29 09 qui répercuteront auprès des responsables des sites afin de ne pas perturber le déroulement de la journée.

Seuls 2 responsables majeurs et licenciés auront accès au terrain (1 éducateur et un arbitre assistant)

Prière de vous munir :

- **d'un stylo pour remplir la Fiche d'Identité**
- **des licences joueurs et dirigeants (Foot Compagnon ou extraction licences avec photos) SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR JOUER.**
- **2 jeux de maillots (couleur différente) ou Chasubles**
- **d'un ballon de FB. En bon état.**

TIRAGE - 1ER TOUR FESTIVAL FOOT U12/U13 « PITCH » 2026-2027

DISTRICT du VAR de Football - DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT EDUCATIF

1er Tour - FESTIVAL FOOT U13/U12 PITCH - Samedi 21 novembre 2026

Site N° 1 : AS BRIGNOLAISE			
stade du Vabre			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	AS BRIGNOLAISE	A	AS LA BEAUCAIRE
B	US SANARYENNE	B	ENT PIVOTTE SERINETTE
C	O.TOULON/HOSPITALIER	C	FC ROCBARON
D	FC LAVANDOU BORMES	D	US BANDOLAISE
E	FC PAYS DE FAYENCE		

Site N° 2 : STO LONDAIS			
stade Guillaumont			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	STO LONDAIS	A	CA ROQUEBRUNOIS
B	USAM TOULON	B	FC VIDAUBAN
C	LITTORAL SPORT ACADEMY	C	SC TOURVAIN
D	ST TRANSIAN	D	FC LE MUY

Site N° 3 : US LUCOISE			
stade Pasteur			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	US LUCOISE	A	US PRADETANE
B	GARDIA C	B	US CUERS PIERREFEU
C	AS ESTEREL	C	US CADIERENNE
D	FC GONFARONNAIS	D	O. SALERNOIS

Site N° 4 : FC RAMATUELLOIS			
stade Municipal			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	FC RAMATUELLOIS	A	O.de ST MAXIMIN
B	US OLLIOULAISE	B	ET CLARET LA RODE
C	AS LES VALLONS	C	SC VALOIS
D	MY IDEAL SOCCER ACADEMY	D	O.SIX FOURS LE BRUSC

Site N° 5 : AVS MAR VIVO			
stade Squillaci			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	AVS MAR VIVO	A	ET FREJUS ST RAPHAEL
B	RC LA BAIE	B	CA CANNETOIS
C	AS BAGNOLAISE	C	ASPI GIENS
D	ES CAMPS	D	AS ARCOISE

Site N° 6 : TOULON METROPOLE FUTSAL			
stade Abbe Sassi			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	TOULON METROPOLE FUTSAL	A	UA VALETTOISE
B	SC DRAGUIGNAN	B	US CARQUEIRANNE LA CRAU
C	ASPTT HYERES	C	SC CARCES COTIGNAC
D	FC POURRIERES	D	US VAL D'ISSOLE

Site N° 7 : ETS LORGUAISE			
stade Cauvin			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	ETS LORGUAISE	A	EFC SEYNOIS
B	HYERES FC	B	RACING TOULON FC
C	SC COGOLINOIS	C	AS CALLAS CANTON
D	AS SIGNES	D	FC BELGENTIEROIS

Site N° 8 : FC PUGETOIS			
stade Muffat			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	FC PUGETOIS	A	AC BERTHE
B	TOULON TREMPLIN	B	US ZACHARIENNE
C	US ST MANDRIER	C	O.TARADEEN
D	FC REVESTOIS	D	US RIANS

Site N°9 : GAPEAU FC			
stade Astier			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	GAPEAU FC	A	ENT STE MAXIME/PLANTOURIAN
B	SC TOULON	B	JS BEAUSSETANNE
C	FC GRIMAUDOIS	C	BESSE.S
D	SC NANSAIS	D	AS ST CYR

PLATEAU DE NOEL FOOT DE CŒUR G ET F

Cahier des charges
Plateau de Noel Foot de Cœur Garçons et Féminines

Vous serez club « Accueil et Support » pour le Plateau de Noel Foot de Cœur (garçons le 5 décembre 2026 et féminines le 12 décembre 2026)

Organisation de la journée :

- Mettre à disposition des vestiaires pour les équipes
- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles…
- Installer les terrains
- Organiser les rotations
- Prévoir une aide technique (accueil des équipes, arbitrage).
- Mettre à disposition une sono

Chaque équipe jouera 4 matchs de 10 minutes pour les U6F/U8F et U6/U7 et 4 matchs de 12 minutes pour les U9F/U11F et U8/U9.

Les licences sont obligatoires pour cette journée.

Suite à cette journée, nous souhaitons que vous nous fassiez un retour sur cette action : équipes absentes, état d'esprit…

Récompense :

Le goûter sera offert par le District du Var.

Communication :

Afin de faire un article sur le site du District du Var, n'hésitez pas à faire des photos et nous les envoyer. Vous pouvez également contacter un journaliste pour un article dans la presse.

Restauration/buvette :

A la charge du club – Tous les bénéfices sont pour le club.

Action associée :

Cette journée sera sous le signe de la solidarité.
Sur chaque site, un appel aux dons sera fait pour une association caritative. Merci de contacter un partenaire caritatif à proximité de votre club et faire la demande, puis revenir vers moi.
Nous attirons votre attention sur le fait qu'en vous nommant « club support et accueil pour cette journée, nous attendons que vous respectiez pleinement la philosophie, la pratique et les lois du jeu de ces catégories.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- MR. ARSAC Stephane (CTD DAP) au 06 74 29 29 09

ou BENITEZ Luca (Agent de développement) au 07 81 94 35 16.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN

FEMININES

PLAN DE PERFORMANCE U12F ET U13F – SAISON 2026/2027

Détecter / Évaluer / Perfectionner / Accompagner

U12 F (2015)	**Dates des rassemblements de détections :** . Samedi 19 Septembre 2026 – Plateaux District Samedi 17 Octobre 2026 **Sur convocation du CTD PPF** **Dates des Centres de Perfectionnement de Secteur :** . Mercredi 25 Novembre 2026 . Samedi 30 Janvier 2027 . Mercredi 17 Février 2027 . Mercredi 10 Mars 2027 . Mardi 20 Avril 2027 Mercredi 9 Juin 2027 **Sur convocation du CTD PPF**
U13 F (2014)	**Dates des rassemblements de détections :** . Samedi 19 Septembre 2026 – Plateaux District . Samedi 17 Octobre 2026 **Sur convocation du CTD PPF** **Dates des Centres de Perfectionnement de Secteur :** . Mercredi 25 Novembre 2026 . Samedi 30 Janvier 2027 . Mercredi 17 Février 2027 . Mercredi 10 Mars 2027 . Mardi 20 Avril 2027 Mercredi 9 Juin 2027 **Sur convocation du CTD PPF**

PLANNING PLATEAUX U9/U11F – SAISON 2026/2027

La Commission du Foot Educatif vous informe des prochaines dates pour les plateaux U9F/U11F :

- Samedi 07 novembre 2026 – Site d'accueil : Cuers / Pierrefeu

Prochaine réunion

le mardi 27 octobre 2026

Président : M. José VIVERO
Secrétaire : M. Roméo PRIZZI